

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 14 FEVRIER 1851.

No. 40.

Bref de Notre Saint-Père le Pape Pie IX

A MGR L'ÉVÊQUE DE SION.

Vénéral Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous sommes depuis longtemps pénétré de douleur, et Nous mêlons Nos larmes aux vôtres, Vénéral Frère, en pensant aux blessures, chaque jour plus graves et plus nombreuses, que reçoit en Suisse l'Épouse immaculée du Christ et à la guerre cruelle que l'on fait dans ce pays à Notre Religion très-sainte. Votre grande vertu épiscopale, le soin et la sollicitude que vous mettez, au milieu de tant d'angoisses et d'amertumes, à pourvoir au salut du troupeau qui vous est confié, la constance et la vigueur avec laquelle vous ne cessez de défendre la cause de Dieu et de sa sainte Église, n'ont pas peu contribué à adoucir cette affliction de Notre cœur. C'est pourquoi Nous vous adressons cette lettre, voulant louer, comme elle le mérite de l'être, cette grande fermeté pastorale si digne d'un Evêque catholique, et vous encourager par Nos paroles, afin que, parmi tant de périls, fortifié dans le Seigneur et revêtu de sa puissance et de sa vertu, vous perséveriez avec une ardeur toujours plus grande à combattre le bon combat, à préserver de toute manière votre troupeau bien-aimé des dangers auxquels il est exposé et à défendre avec fermeté et avec prudence les droits de l'Église. Vous n'ignorez pas par quelles embûches diverses et multipliées des hommes pervers et pleins de ruse s'efforcent de tromper le cœur et l'esprit des simples, et de les entraîner dans leurs projets perfides afin de faire servir les catholiques eux-mêmes à l'accomplissement de leurs desseins, c'est-à-dire à la destruction totale de l'Église catholique dans votre pays.

Ne cessez donc pas d'avertir, avec toute la vigilance qui vous distingue, les fidèles confiés à votre sollicitude, afin qu'ils évitent soigneusement les pièges tendus par les ennemis et qu'ils s'abstiennent de prêter l'oreille à leurs promesses fallacieuses, alors même qu'elles revêtiraient une apparence de piété. Excitez le courage de votre clergé, afin qu'au milieu de ses angoisses, des labeurs, des périls, puisant sa force dans les secours divins, il ne néglige rien de ce que peut suggérer le zèle ecclésiastique, et pour que, ce zèle s'accroissant toujours, il ne cesse d'instruire le peuple chrétien dans la saine doctrine et de l'exhorter à demeurer inébranlable fidèle aux vrais principes de notre religion et à l'observance des préceptes catholiques, en lui rappelant que « plus est grande la multiplicité des souffrances, plus seront brillantes et nombreuses les couronnes réservées à ceux qui soutiennent de si glorieux combats. » (S. Joan. Chrysost., Epist. 184.) Tenez pour certain que, selon le devoir de votre suprême ministère apostolique, Nous n'avons rien plus à cœur que d'employer tout Notre zèle à vous secourir, vous et tous Nos autres vénérables frères les Evêques de la Suisse, et d'accomplir tout ce qui est en notre pouvoir pour réparer les ruines faites dans l'Église en votre pays. Nous ne cessons ni le jour ni la nuit de prier et de supplier, dans l'humilité de notre cœur, le Père très-clément des miséricordes de jeter sur la Suisse, dans son ineffable bonté, un regard favorable, afin que sa sainte Église, délivrée de toutes les calamités qui l'affligent maintenant, y renouelle de jour en jour pleine de force et de vigueur. Comme témoignage de notre ardente affection pour vous, Nous vous donnons avec amour, du fond de notre cœur, à vous-même, Vénéral Frère, et à tous les fidèles, clercs et laïques,

confiés à vos soins, la bénédiction apostolique, gage de tous les dons célestes.
Datum Romæ apud Sanctum Petrum ; die 28 novembris anno 1850. Pontificatus Nostri Anno quinto.

PIUS PP. IX.

Affaires religieuses de la Hollande.

[Nous avons si peu de rapports avec les catholiques de la Hollande et nous connaissons si peu l'état de leurs affaires religieuses, que nous aimons à reproduire ce que nous en disent quelques fois nos journaux européens. Nous copions l'article suivant d'une excellente feuille parisienne.]

Les catholiques néerlandais luttent avec un courage persévérant contre les difficultés de leur position. Une brochure publiée en hollandais, vient, en traitant la question des élections, de mettre au grand jour l'intolérance des protestants ; elle les démasque sans pitié, réunit en poudre leurs prétextes, les force, s'ils veulent répondre, à ne pouvoir plus dire que : « Eh bien oui, nous voulons opprimer parce que nous sommes les plus forts. » Et malgré cette vigoureuse attaque, les protestants sages et modérés l'ont accueillie avec faveur. Aussi le parti des sociétés secrètes (cette alliance que nous ferons toujours remarquer entre les ennemis du catholicisme et ceux de la société), s'est vivement ému, et redoutant l'influence d'une si implacable logique, il lui a opposé une publication dans laquelle aux raisonnements, aux chiffres et aux faits, il répond par des injures contre Rome et les Jésuites. On ne le laissera pas sans réplique, et bientôt va paraître une *Lettre d'un catholique néerlandais à un Belge*, dans laquelle la question sera reprise avec plus d'étendue. Ici le débat s'élargit : ce n'est plus contre les protestants que les catholiques ont à défendre un reste de liberté qu'on voudrait encore restreindre, c'est contre une secte hostile à toute religion, à tout ordre, à toute liberté, qu'ils combattent pour la société. Puisent les protestants de la Hollande ne pas être aussi aveugles que ceux de la Suisse, et ne pas compromettre par haine pour le catholicisme la cause de l'ordre social qui leur est commune avec nous ! Que les démagogues fomentent et enveniment par tous les moyens ces divisions entre ceux dont l'accord serait la ruine de leurs criminels espérances ; cela se comprend, tant pis pour nous si nous nous y laissons prendre ! Mais que les organes avoués d'un gouvernement régulier travaillent dans le même sens, c'est le comble de l'imprévoyance. Voilà pourtant le rôle que joue le *Staats courant*, qui, continuant ses clameurs contre le rétablissement de la hiérarchie épiscopale en Angleterre, blesse les catholiques par son amertume et sa partialité.

La lettre de lord John Russell, celle de lord Beaumont et du duc de Norfolk sont reproduites et commentées avec prédilection : de l'appel du Cardinal Wiseman, des nombreuses adresses qui lui parviennent de toutes les parties du royaume, de l'attitude de certains meetings, de l'appui que la mesure trouve chez plusieurs protestants, pas un mot. Nous avons fait ressortir tout ce qu'a d'anormal cette attitude du journal salarié par un gouvernement qui prétend entretenir d'amicales relations avec le Souverain Pontife, nous ajoutons aujourd'hui qu'une telle conduite est souverainement impolitique ; qu'il est imprudent au ministère hollandais d'applaudir aux violences de la populace et d'appeler l'oppression légale sur les catholiques d'Angleterre, alors qu'en Hollande les catholiques ont déjà

bien des plaintes à élever, bien des droits à revendiquer ; qu'enfin, pour tout gouvernement c'est toujours une faute de s'allier aux démagogues ou de leur jeter en pâture ceux que leurs haines menacent les premiers.

Si on croit assouvir ainsi leurs instincts de destruction, on a donc fermé les yeux à ce qui s'est passé depuis soixante ans ! A quoi sert alors d'avoir assisté à cinq ou six révolutions ? Quand à nos frères de Hollande, ils sont dans la bonne voie ; nous les félicitons sincèrement de leur fermeté calme. Qu'ils continuent à élever la voix pour défendre leur liberté, qu'ils ne laissent aucune attaque, aucune calomnie sans réponse, et le jour de la justice luira pour eux.

Opinion d'un Ministre Baptiste sur le mouvement anti-catholique en Angleterre.

Le Rév. John Jones Osborn, ministre Baptiste à Carlisle, motive, dans une Adresse à ses concitoyens, le refus qu'il a fait de s'unir aux cris « *No popery* ! » et d'appeler sur les catholiques les violences légales. Les raisons qu'il apporte sont si franchement exposées que nous croyons de voir traduire cette pièce, où nos lecteurs aimeront à retrouver sous une plume protestante une partie des arguments apportés par les catholiques :

« Je refuse de pousser le cri de « *No popery* ! » dit le rév. ministre : 1^o, parce que ce serait approuver ce dégradant appel au fanatisme religieux qu'a fait d'abord le chef du gouvernement de Sa Majesté, qu'a répété le lord grand-chancelier d'Angleterre, et après lui dix mille de mes concitoyens.

« 2^o, Parce que ce serait accorder que l'autorité des Evêques anglicans et la suprématie ecclésiastique de la couronne ont été niées par les seuls catholiques ; tandis que cette autorité et cette suprématie sont également niées par les Presbytériens, les Méthodistes, les Indépendants, les Baptistes, les Unitaires et les Quakers.

« 3^o, Parce que ce serait admettre cette absurde doctrine que les catholiques romains ont obtenu la tolérance et la liberté sans avoir obtenu le pouvoir d'être gouvernés conformément à la constitution régulière de leur propre Église.

« 4^o, Parce que ce serait complètement annuler l'acte de tolérance et exprimer un désir criminel de faire revivre un code pénal barbare.

« 5^o, Parce que ce serait reconnaître que l'Église d'Angleterre avec tout son pouvoir, toutes ses dignités, toutes ses richesses, toute son influence, tomberait en morceaux si on accordait quelques titres à un petit nombre d'hommes comparativement pauvres qui n'ont dans le pays aucune juridiction civile.

« 6^o, Parce que ce serait admettre que les dissidents, après avoir produit un Sir Isaac Newton, un John Milton, un John Locke, un Dr. Carey, un Robert Hall, un Williams, un Knibb, défailleiraient et périeraient si les catholiques romains jouissaient de leurs droits comme Anglais.

« 7^o, Parce que ce serait nier le droit qu'ont les catholiques romains à être gouvernés par le Pape de Rome, tandis que, comme dit lord Lyndhurst, « on tolère des prélats catholiques et qu'on sait bien que ces Prélats ne peuvent gouverner leur Église sans communiquer avec le Pape de Rome. »

« 8^o, Parce que ce serait reconnaître que les prérogatives de la couronne ont reçu quelque atteinte de la part du Pape, qui, conformément au serment prêté par les protestants, n'a pas de pouvoir ni de juridiction « spirituel

ou ecclésiastique » dans ce royaume. Citoyens, appliquez toute la force de votre intelligence à comprendre comment les prérogatives du plus puissant monarque, du plus puissant empire de ce monde, ont été violées par un homme qui n'a pas de juridiction civile dans ce pays ! Car John Russell dit : « Le Pape n'a pas ou ne doit pas avoir de juridiction qui puisse être soutenue par la loi, » et cependant ce brave héros parle d'une prétention à la suprématie sur le royaume d'Angleterre et d'un droit à un sceptre et non « partagé. » Citoyens, appelez-vous cela la logique de la vérité ou la ressource du fanatisme ?

« 9^o, Parce que ce serait refuser aux catholiques romains ces droits qui sont les droits de naissance de tout Anglais, et bien plus, de toute créature humaine dans le monde.

« 10^o, Parce que ce serait justifier l'Église d'Angleterre de présenter au monde civilisé le spectacle d'une grande et puissante Église, si aveugle sur sa grande mission et si ignorante de ses véritables armes, qu'elle en vient à brandir le glaive de l'État, tantôt contre sa propre mère et tantôt contre ses propres enfants ! Ce n'est pas avec haine, mais avec pitié que je détourne les yeux d'un spectacle si horrible.

« 11^o, Parce que ce serait sanctionner l'usage de la coercion et l'oppression en matière de religion. On les a essayées contre les non-conformistes anglais, mais ont-elles fait reculer leur char ? On les a essayées en Irlande, mais ont-elles diminué ou augmenté le flot toujours montant de la misère irlandaise ?

« 12^o, Parce que ce serait reconnaître des distinctions qui ne sont pas fondées sur la nature, et des dénominations qui n'existent pas dans l'esprit de Jésus.

« Pour conclure, pourquoi chercher à injurier un homme uniquement parce qu'il s'oppose directement à un esprit qui est un des grands malheurs du siècle ? »

Il est curieux et consolant de voir le Rév. John Osborn, ministre Baptiste, venir en aide au cardinal Wiseman et au Pape, sans les aimer sans doute, mais en obéissant aux sentiments de la stricte justice. De pareilles manifestations ne peuvent que donner à l'esprit public, en Angleterre, une direction opposée aux excès où l'avait jeté la lettre de lord John Russell.

VARIETES.

Les Maisons Souveraines de l'Europe.

Nous trouvons dans la *Gazette générale allemande*, qui se publie à Leipsick, la notice statistique suivante concernant les maisons souveraines de l'Europe.

Le nombre des souverains de l'Europe s'éleva au commencement de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, et en y comprenant l'empereur du Brésil, qui est issu d'une dynastie européenne, à quarante-six, parmi lesquels trente et un appartiennent à l'Allemagne et trois sont des femmes. Entre ces souverains, le roi de Hanovre est le plus âgé et compte soixante-dix-neuf ans et demi ; un autre, le grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz, compte également plus de soixante-dix ans. Il y a deux autres de soixante à soixante-dix ans ; de ce nombre est le roi de Wurtemberg, qui est déjà entré dans sa soixante-dixième année. Treize ont de cinquante à soixante ans, sept de quarante à cinquante ans, neuf de trente à quarante ans, six de vingt à trente ans ; enfin, un n'a pas encore vingt ans accomplis, et ne les atteindra que le 14 de ce

mois, savoir : le prince de Waldeck, qui est encore en tutelle.

L'âge moyen de ces souverains est de quarante-sept ans deux mois et demi. Celui qui règne depuis le plus long temps est le prince de Schaumbourg-Lippe, savoir depuis près de soixante-quatre ans, ou, si l'on en déduit les années de sa minorité, depuis quarante-trois ans et neuf mois. Après lui viennent trois princes qui règnent depuis quarante à cinquante ans, quatre depuis trente à quarante ans, sept depuis vingt à trente ans, quinze depuis dix à vingt ans. Les seize autres n'ont commencé à régner que dans les dix dernières années, et aucun n'a pris les rênes du gouvernement dans le cours de l'année qui vient de finir.

Il n'y a eu tout ce six souverains qui ne sont pas mariés, ou qui ne l'ont jamais été, savoir : le pape, l'empereur d'Autriche, le duc de Brunswick, les princes de Reuss-Schleiz et de Waldeck, et le landgrave de Hesse-Hombourg. Parmi les autres, cinq sont veufs : le grand-duc d'Oldenbourg, pour la troisième fois, le roi des Belges pour la seconde, le roi de Hanovre et les ducs de Nassau et d'Anhalt-Dessau, pour la première fois. Un souverain, le roi de Danemark, est divorcé, et deux autres, dont ce dernier et l'Électeur de Hesse, sont mariés *morganatiquement* de la main gauche. Enfin un souverain, le Grand-Turc, vit en polygamie.

Par suite, on ne compte que vingt-neuf princesses (et trois maris), femmes de souverains qui soient d'égale naissance (*ebenbürtige*). Parmi elles, la plus âgée est la grande duchesse de Saxe-Weimar, qui a près de soixante-cinq ans, et qui est en même temps celle qui est mariée depuis le plus long temps, savoir : depuis quarante-six ans et demi, et la plus jeune est la reine de Bavière, qui n'a pas encore vingt-cinq ans et trois mois.

Parmi les quarante souverains mariés, ou qui l'ont été, douze n'ont pas d'enfants et un n'a que des descendants de mariage morganatique. Les vingt-sept autres ont des enfants fils et héritiers présomptifs, excepté l'empereur du Brésil, qui n'a que des filles. Parmi ces vingt-six princes héréditaires, huit sont mariés ; et le plus âgé est celui de Schaumbourg-Lippe, et le plus jeune celui de Parme.

Parmi les dix-neuf souverains sans descendants directs appelés à leur succéder, onze ont des frères et quatre des parents collatéraux pour héritiers présomptifs, savoir : le roi de Danemark et le duc de Modène un oncle, l'Électeur de Hesse un cousin, et le roi d'Espagne une sœur. Les quatre autres souverains, le Pape, les ducs de Brunswick et d'Anhalt-Bernbourg et le landgrave de Hesse-Hombourg, n'ont dans leurs propres lignes aucun héritier habile à les remplacer.

Les changements survenus dans le personnel des maisons régnantes pendant l'année dernière, et qui sont connus jusqu'à aujourd'hui, sont :

1^o *Morts* : Louis-Philippe, roi des Français ; Louise, reine des Belges, fille de Louis-Philippe ; Frédérique, duchesse d'Anhalt-Dessau ; Pierre-Alphonse, prince royal du Brésil ; l'archiduc Ferdinand d'Este d'Autriche ; le duc Adolphe de Cambridge, prince d'Angleterre ; le prince Ernest de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, et la veuve de son frère, Guillaume la princesse Julie de Danemark. Parmi ces morts, il faut compter celles des cardinaux Serra-Cassano, Cadolini et Giraud.

2^o *Naisances* : Les fils du grand-duc héritier et du grand-duc Constantin de Russie, des reines d'Angleterre et d'Espagne (ce dernier est mort presque immédiatement après sa

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Il faut en finir ! s'écria Henri en se frappant le front.

Le marquis de Savernay s'arrêta sans dire un seul mot.

Jeune s'appuya sur le revers de la route ; elle était arrivée à cette dernière phase d'épuisement qui regarde tous les dangers sans

et Dieu qui vient en aide à tous les dévouements semblait s'être éloigné d'eux.

Henri fut le premier qui releva la tête au milieu du silence. Son regard était enflammé de cette dernière et suprême énergie que donne le désespoir ; son visage avait cet air calme, mais puissant que donne la mort envisagée comme dernier refuge. Il saisit d'un mouvement brusque ses deux pistolets en disant :

Alors il faut mourir ici !
Le marquis de Savernay leva sur son fils ses yeux empreints d'une résignation triste et d'une amertume profonde. Henri s'approcha de lui et lui prenant la main avec un sentiment de filiale affection et de respectueuse déférence, il lui dit :

Mon père, n'êtes-vous pas comme moi, las de fuir et de vous cacher sans cesse devant ces misérables ? Nous sommes quatre bien armés, bien résolus, plaçons-nous au travers de cette route, attendons qu'ils arrivent, et mourons au moins comme meurent des sol-

Nous n'avons pas le droit de mourir, mon fils, avant l'heure marquée par Dieu ; assez d'autres répandent un sang stérile. Gardons ! gardons celui que Dieu laisse encore dans nos veines...

Puis sa voix malgré lui devint acre et amère ; ses yeux, d'une expression tout à l'heure si résignée s'animaient d'un feu soudain. Dans le vieillard étincillait l'énergie de l'homme.

Où !... oui, Henri, reprit-il d'une voix qui tremblait entre ses dents, ainsi que toi je suis las de fuir et de me cacher sans cesse, de courber la tête devant ces misérables pillards qui n'ont de courage que pour le meurtre et l'incendie, et qui s'enivrent le matin avec du vin, le soir avec du sang ; oui, moi qui suis un vieillard, je sens mon cœur bondir de honte et mon sang bouillonner de rage ; mais je mets la main sur mon cœur pour en calmer les battements ; car plus haut que ma volonté parle la cause à la quelle tous deux nous appartenons. Il ne faut pas mourir, Henri, il faut arriver.

Les deux serviteurs remontèrent alors le talus chacun de son côté pour examiner la position ; mais ils en redescendirent aussitôt en disant à voix basse : Les voilà ! les voilà ! Hâtez-vous si vous ne voulez être pris.

Henri, reprit le marquis de Savernay en se rapprochant de son fils, l'heure que tu appelles de tous tes vœux est peut-être sonnée ; il ne nous reste d'autre ressource que d'attendre ce village et de demander un asile dans la première maison que nous rencontrerons.

Henri secoua la tête. Le souvenir de Mme Bressieux parlait à son cœur... Heureusement qu'à l'endroit où ils étaient arrêtés, le ravin faisait un coude ; par conséquent, l'une ou l'autre des deux bandes ne pouvait les apercevoir qu'en arrivant à eux.

A la grâce de Dieu ! dit le gentilhomme en se dirigeant vers le village qui était au pied de la colline.

Bientôt ils aperçurent près d'eux une maison du toit de laquelle sortait une fumée blanche qui montait vers les nuages en

mes était âgée et tricôtait des bas de laine ; l'autre était jeune et ses mains avaient laissé tomber sur ses genoux son ouvrage à peine commencé. Sa figure douce et belle était pensive et s'inclinait sur sa poitrine ; dans ses yeux et sur ses joues il y avait des larmes qui coulaient.

Cette jeune fille s'appelait Marianne, la sœur de Georges.

Au bruit que fit la porte en s'ouvrant et à l'apparition subite, à la tombée de la nuit, de cinq individus qui entrèrent à la fois, toutes deux poussèrent un cri d'effroi.

N'ayez pas peur, mesdames, dit le marquis de Savernay en ôtant son chapeau et en découvrant son noble front de vieillard, autour duquel reluisaient ses cheveux blancs comme une auréole, nous entrons dans cette maison, non pour y apporter le pillage et la douleur, mais pour y demander asile et hospitalité.

Vous êtes malheureux !... proscrire peut-être ! s'écria la jeune fille avec cet accent du cœur qui est l'instinct des âmes généreuses ;

naissance), du prince Pierre d'Oldenbourg, du comte Adolphe de Schwarzbourg-Rudolstadt et du prince héréditaire de Schaumbourg-Lippe.

3° **Mariages :** Le prince héréditaire de Saxe-Méiningen avec la princesse Charlotte de Prusse ; le prince royal de Suède avec la princesse Louise des Pays-Bas ; le prince François de Saxe, comte de Tripi, frère du roi de Naples, avec la princesse Isabelle de Toscane ; le prince de Saxe-Cobourg, duc de Gênes, avec la princesse Marie-Clotilde de Sardaigne, avec la princesse Elizabeth de Saxe ; l'infant d'Espagne Charles, comte de Montemolin, avec la princesse Caroline de Naples.

A ces mariages, il faut ajouter les mariages norvégiques des princes de Prusse Albrecht avec Thérèse Elise, aujourd'hui Mine de Branim, et Adalbert avec Mlle Rasmussen, maintenant comtesse de Danneberg, et du prince de Hohenzollern-Hechingen avec Mlle Annette de Schenk-Geyern, aujourd'hui comtesse de Rothenbourg.

Ont été fiancés : le duc de Nassau avec la princesse Frédérique d'Annoberg, et le duc Georges de Mecklenbourg-Strelitz avec la grande-duchesse Catherine de Russie.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 14 FÉVRIER 1851.

Première Page :—Bref de S. S. Pie IX.—Affaires Religieuses de la Hollande.—Opinion d'un ministre Baptiste sur le mouvement anticatholique en Angleterre.

Penultime :—Le Montagnard en deux Républiques—1793—1845 (suite.)

CONVERSIONS.

Le jour de Noël, on a baptisé dans l'Église des Grands-Carmes, à Marseille, un Israélite converti à la foi de l'Église.

Un des membres influents du clergé de Londres, connu par un grand nombre d'ouvrages importants, le révérend docteur Dodsworth, ministre de l'Église Saint-Pancrace, a fait abjuration, le 31 décembre, dans la chapelle des Jésuites. Cette conversion est un rude coup pour le parti pélagien, dont le docteur Dodsworth était un des hommes les plus considérés.

Le ministre anglican dont l'abjuration a été reçue par Mgr. l'archevêque de New-York dans la chapelle de l'évêché, à Marseille, est le révérend M. Laprimaudaya, qui était, avant sa conversion, vicaire de l'archidiacre Manning.

M. Bellasis n'est pas le seul avocat distingué qui ait abjuré l'anglicanisme. Nous apprenons aussi la conversion de sir Frédéric Osely et de sir John Harrington, tous deux membres de l'Université d'Oxford.

—On écrit de Luques, le 23 décembre, au Statuto de Florence :

"Ce matin, Mme Jeanne Boccelli, épouse du marquis Boccella, majordome de Cour, a abjuré la religion anglicane dans la chapelle du palais archiepiscopal. Notre archevêque lui a administré les Sacraments. La cérémonie a eu lieu à portes closes. L'ex-duchesse de Luques, Marie-Thérèse, était narrative par procuration ; le comte de Orsucci était le parrain."

Une correspondance de Rome contient les détails suivants sur la conversion de lord et de lady Campden. Ces personnages ne sont pas les mêmes que lord et lady Campden, dont suppose l'entrée dans le sein de l'Église, annoncée par les journaux d'Irlande, a été niée depuis.

"Les conversions d'Anglais protestants se multiplient. Lord et lady Campden viennent de rentrer dans le sein de l'Église catholique. Ils étaient arrivés à Rome presque décidés à accomplir ce grand acte. Néanmoins ils hésitaient encore, bien que vivement ébranlés par la vue des monuments chrétiens et des débris des débris de l'Église. Une visite qu'ils eurent le bonheur de faire au Saint-Père

acheva l'œuvre de la grâce et porta le dernier coup à l'hérésie chancelante dans leur cœur. L'impression produite sur eux par cette physionomie majestueuse et douce, par cette parole pleine d'unction, de grâce et de tendresse, par ce que je ne sais quoi de céleste qui respire sur tous les traits du Souverain-Pontife, fut si vive et si efficace, qu'en sortant d'aupres de Pie IX ils étaient catholiques. C'est dimanche dernier qu'ils ont eu le bonheur de faire leur abjuration, au palais du Vatican, dans la chapelle particulière de Mgr. Talbot, camérier secret participant de Sa Sainteté, entre les mains de ce prelat, qui devient, comme nous en avions conçu l'espoir dès le premier jour de sa nomination, l'instrument dont Dieu se sert pour ramener dans le sein de l'Église véritable un grand nombre de ses compatriotes. Nous savons que d'autres abjurations se préparent. Lord et lady Feilding sont à Rome depuis quel ques jours, goûtant tout le bonheur de leur retour à la vérité. Lord Campden et lord Feilding sont tous les deux destinés à avoir un siège au Parlement. Voilà donc deux nouvelles familles légitimes acquises au catholicisme. Le nombre des Anglais convertis vint pour passer l'hiver à Rome est très-considérable. Leur adhésion sur ceux de leurs compatriotes qui sentent au fond de l'âme quelque secret attrait pour l'Église catholique ne peut manquer d'être heureuse, et tout fait espérer que nous aurons une abondante moisson de conversions. Que les prières des catholiques français se joignent à celles qui se font à Rome en très-grand nombre dans un but si agréable au Seigneur !"

Le Tableau de la Chapelle de St. Saturnin-les-Apt.

Nous inspirant de cet esprit de réserve que prescrit la religion elle-même lorsqu'il s'agit de faits attribués à des causes surnaturelles, nous avons reproduit sans commentaires et à titre de nouvelle, le rapport que M. le sous-préfet d'Apt adressa, le 24 décembre dernier, au journal parisien le *Pouvoir*, relativement au tableau de la chapelle de St. Saturnin-les-Apt, (France). Des renseignements ultérieurs nous apprennent que Mgr. l'archevêque d'Avignon a chargé une commission d'hommes éminents dans le clergé par leur piété, par leur science et par leur prudence, de faire une enquête sur les faits en question. L'autorité ecclésiastique est sur ses gardes et saura démasquer la fourberie, si elle existe. Déjà des observations marquées au coin d'une critique aussi sagace que sévère ont été unies au jour par M. l'abbé Bernard dans un recueil publié à Avignon — et les ecclésiastiques enquêteurs enchevêtrèrent encore sur son esprit de prudence et de juste défiance. Déjà même le bruit se répand qu'ils ont décidé à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu à se préoccuper davantage de ces faits. Au reste, nous nous, avec le même abbé Bernard, "quelque soit le résultat de l'enquête de la commission, il ressortira toujours un enseignement salutaire de cette manière de procéder de l'autorité ecclésiastique. Au lieu de saisir la plus légère occasion pour accablés des miracles, comme ils prétendent quelques esprits prompts à accuser, parce qu'ils sont systématiquement résolus à nier tout fait surnaturel, l'autorité ecclésiastique molère au contraire les impressions de la piété ; elle ne se contente pas d'attendre, elle veut parler, elle prévient les objections des raisonniers les plus difficiles, elle s'abstient de décider avant que l'évidence ne soit incontestablement acquise."

"Elle demande pour la constatation du miracle des démonstrations telles que si on les exigeait pour des faits historiques, admis cependant, il faudrait effacer les trois quarts de l'histoire et congédier l'Académie des Sciences."

Le Montreal Transcript.

Depuis quelque temps, plusieurs journaux anglais de cette ville essaient, pour des fins politiques, d'enflammer contre les Canadiens-Français la haine de la population Irlandaise. Nous regrettons de dire que le *Montreal Transcript* est un des plus zélés dans cette croisade, qui est loin d'être une croisade sainte.

Voici un fragment de son article éditorial du 13 courant :—

"La position des Catholiques Irlandais — pauvres, en ce pays, est tout-à-fait malheureuse. Les Bretons croient que s'ils ont soin de leurs propres pauvres, leur devoir est suffisamment rempli, d'autant plus que cette portion de la population Irlandaise, jusqu'à tout récemment, a tenu une conduite si plébéienne d'amertume à leur égard, et leur a mis et fait opposition par tous les moyens possibles.

"D'un autre côté, les Canadiens Français qui ne contribuent à peu près en rien au soutien des institutions publiques, semblent croire que les grands revenus des *clergy* des Eglises Catholique Romaine en cette Province, sont destinés exclusivement à des fins françaises, et que l'Irlandais Catholique est un intrus — méprisé que l'Européen croit bien — tôt si les Irlandais Catholiques savent connaître leurs intérêts et leurs alliés naturels."

Voilà ce que le *Montreal Transcript* a inconcevables hardiesse d'écrire contre nous Canadiens-Français, en présence de faits journaliers qui démontrent les hideuses calomnies le démenti le plus formel. Quoi ! nos frères accusés de ne pas partager avec nos frères Irlandais les revenus de nos institutions Catholiques destinés aux amonées ! Mais, répondez-vous, Catholiques Irlandais — est-il vrai que vous n'avez pas accès aux dépôts des *Sœurs-Grises*, des *Sœurs de Charité* et des autres asiles où se fait la distribution des aumônes ? Est-il vrai que les Canadiens-Français vous traitent comme des intrus ? Est-il vrai que vos misères ne trouvent pas chez nous de sympathie ? Est-il vrai que nos Prêtres ou nos religieux nous refusent le pain de la charité ou la cordiale affection due aux enfants d'une commune famille ? Parlez, vous qui, par certaines, remplissez nos salles l'aumône deux fois la semaine ; parlez et confondez l'impudence de nos calomnieux !

Le témoignage que nous réclamons ici pour ce qui regarde les aumônes distribuées à nos frères Irlandais, nous avons les mêmes titres à le revendiquer en faveur de la sympathie que nous montrons envers leurs orphelins, leurs malades, leurs vieillards et leurs femmes invalides.

Nous aurions horreur de susciter chez les Catholiques Irlandais la moindre antipathie contre nos compatriotes d'autre origine. Aussi nous abstenons-nous de suivre sur le terrain de la politique ceux qui paraissent nous haïr si cordialement. Mais, en même temps, nous dirons aux fils de la malheureuse Erin, que nous avons trop de confiance dans leur *intelligence* et dans leur *cœur*, pour les croire susceptibles de se laisser guider dans leur conduite comme citoyens par les haines de races que le *Transcript* et autres organes dans la presse s'efforcent de susciter.

Procès aux Trois-Rivières.

Le grand Jury des Trois-Rivières n'a pas trouvé matière à ce procès dans le cas de M. Fourquin et autres, de la paroisse de St. Michel d'Amaska, accusés d'avoir incendié une maison d'école. Nous n'en avons pas dans le détail des circonstances qui ont amené ce résultat. La *Mercure* donne le précis suivant des procès de plusieurs autres accusés :—

"Le procès de Michel Bourque, Alexis Thibodeau et Antoine Poulin de Courval, pour conspiration contre le Roy. M. Jean Harper, curé de St. Grégoire, avait tenté de séduire le prêtre pour convaincre ce respectable prêtre de conduite immorale, et en même temps de le servir le jour suivant. M. Bourque et Bourquin étaient les accusés. La preuve de la comédie a été des plus fortes qu'on puisse produire dans une cause de ce genre, et cependant les jurés n'ont pu s'entendre de deux heures jusqu'au soir. Tous ceux qui ont entendu l'adresse du solliciteur-général Dumoulin ont avoué que c'est un chef-d'œuvre de l'art oratoire ; à plusieurs reprises, il a fait couler des larmes de sa voix audacieuse. La partie de son discours où il parle au clergé catholique en a été le plus touchant. Cette partie de l'adresse du savant moine, était en réponse à certaines allusions générales d'un caractère différent que les avocats des défendeurs avaient proférées devant le jury. La charge de son honneur le juge Artyon ne fut pas moins habile. Il dit aussi que les reniements faits par les avocats des défendeurs sur le clergé catholique exigeaient quelques observations de la part de la cour. Il dit entre autres choses que, bien qu'il soit protestant et qu'il ait une foi différente, il concourrait

entièrement dans tout le bien qu'en avait dit le savant solliciteur-général.

"Samedi, à midi, le jury est venu rapporter un verdict de culpabilité contre Michel Bourque, Alexis Thibodeau et L. Antoine Poulin de Courval, pour conspiration.

"Pendant les condamnations tous les trois à 12 mois de prison et à 2100 d'amende chaque... et à demeurer en prison jusqu'à ce que l'amende soit payée.

"Les émeutes de St. François de la Lac ont aussi reçu leurs sentences : Moyses Poirier, 18 mois d'emprisonnement. Bouleau, 12 mois de prison et 210 d'amende ; Conturier, Traversé et Thérien, à 9 mois de prison et à 25 d'amende chaque."

"Jean Sablin Hébert pour parjure, est condamné à deux ans de prison."

Nous avons reçu copie du rapport géologique de M. W. E. Logan pour les années 1849-50, contenant une description détaillée des différents sols explorés depuis 1849. Il est intéressant de suivre le géologue dans cette longue excursion scientifique qui devra faciliter à la colonie une exploitation avantageuse de ses ressources minérales. Nous donnons ailleurs quelques échantillons de ce dernier travail de M. Logan, auquel il a joint un catalogue des matières susceptibles d'un emploi profitable parmi celles qui ont été le sujet de ses observations, afin de mettre en état d'en transmettre des spécimens à la grande Exhibition de Londres. Nous reproduisons dans un prochain numéro cet appendice.

NOUVELLES D'EUROPE.

Rome.—On écrit de Rome, le 2 Janvier, à l'Ordre :

"La grande fête de Noël a été célébrée à Sainte-Marie-Majeure avec une grande pompe. La plus grande tranquillité a régné dans la ville. Cependant, ces jours derniers, le bruit avait couru que nous aurions des troubles. Les Mazzinins, qui voulaient spéculer sur le mécontentement causé par la dernière taxe qu'a décrétée le gouvernement papal, annonçaient que le peuple descendrait dans les rues avec des bannières, qu'il ferait fermer toutes les boutiques, et se porterait au Quirinal et au Vatican en demandant la démission du Cardinal Antonelli et du ministre des finances Gallo. Ceux qui annonçaient cette "manifestation pacifique" disaient que, sans aucun doute, l'armée française ne s'opposerait pas à une démonstration parfaitement légale, comme l'Angleterre en voit si fréquemment sans jamais s'en émouvoir.

"Le général Cavour, qui sait que la présence de Mazzini en Italie a jeté beaucoup d'émotion parmi les révolutionnaires, n'a pas voulu permettre cette contreffaction des mœurs britanniques ; il a fait approvisionner les forteresses de Civita et occuper militairement le château Saint-Ange, puis il a mis quelques postes sur les collines des environs de Rome. Comme ces différentes dispositions ont été prises au grand jour, personne n'a bougé."

"Avant de retourner à Londres, Mazzini a négligé deux bateaux à vapeur qui doivent voyager continuellement sur les côtes des Etats-Romains, de Naples et surtout de la Sicile. Le gouvernement français, informé de ce fait, a donné l'ordre à trois bâtiments à vapeur de croiser continuellement dans les mêmes parages."

"Hier, à l'occasion du jour de l'an, plusieurs familles qui se sont trouvées compromises dans les derniers événements, ont reçu des lettres anonymes contenant des dons du trésor pontifical."

"Le même jour, on a répandu sur la place Navone des milliers d'exemplaires d'un pamphlet contre le gouvernement papal."

PIEMONTE.—On écrit d'Ivree à l'*Armonia*, que le premier jour de l'an, pendant que les séminaristes allaient à l'église cathédrale pour le service de la grande-messe, le chef de poste du Château fit feu sur eux, sans aucune provocation de leur part, et sans qu'on puisse donner aucun motif raisonnable d'un pareil attentat. Il se préparait à tirer un second coup de fusil lorsqu'il a été retenu par les soldats accourus au bruit de la détonation.

ANGLETERRE.—Lord John Russell a adressé la lettre suivante à ses partisans ou amis politiques dans la Chambre des Communes :

"Downing-street, 25 décembre 1850.

"Monsieur, je prends la liberté de vous in-

former que la réunion du Parlement ayant été fixée à mardi 4 février, les affaires importantes seront présentées sans délai. En conséquence, je vous prie d'être à votre poste le dit jour.

"L'honneur, etc.
J. RUSSELL."

Déjà deux catholiques anglais, les lords Beaumont et Norfolk avaient affligé leurs frères catholiques, en blâmant publiquement la conduite du Pape dans le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre. Une autre défection vient d'avoir lieu : c'est celle de Lord Ca-moy, chambellan de la reine.

La lettre qu'il a publiée restera comme un monument de la faiblesse d'esprit et de cœur d'un courtisan plus attaché aux faveurs de la cour qu'aux principes de sa foi, elle n'aura pas d'autre résultat. Que sont, en effet, les protestations intéressées de trois lords en présence de l'unanimité des catholiques ? Bien des personnes qui n'avaient pas signé l'Adresse de Londres, présentée à S. Em. le Cardinal Wiseman, publient leur adhésion par la voie des journaux, et des provinces on continue à lui faire parvenir les témoignages de la sympathie des enfants de l'Église. En Irlande, on signe une déclaration portant l'engagement de défendre la liberté religieuse et civile et de s'opposer par tous les moyens constitutionnels à toute mesure qui tendrait à intervenir par un acte législatif dans la doctrine ou la discipline d'une portion des sujets de la reine. On regarde comme promoteurs de cette démarche M. MacCullagh, Devereux et O'Hallerty, membres du Parlement. M. Mac Cullagh est protestant.

Un autre protestant, lord Massereene, a refusé de se rendre au meeting proposé par l'association protestante de l'Ulster. Après avoir déclaré qu'il est bon protestant, il motive son refus sur la tendance de l'association qu'il regarde comme attentatoire à la liberté civile et religieuse.

Les membres catholiques du Parlement doivent se réunir à Dublin pour arrêter leur plan de conduite pendant la prochaine session.

M. MacCullagh.—Dublin, jeudi matin. — Lundi soir, le docteur Paul Callan, archevêque catholique d'Armagh, a paru pour la première fois parmi les laïques au banquet d'inauguration du maire de Drogheda. Après un toast porté au pape Pie IX, le magistrat en ayant proposé un toast au catholicisme romain et à la hiérarchie d'Irlande, le primate s'est exprimé à peu près en ces termes : "Les catholiques ne demandent qu'à adorer leur Dieu suivant les ordres de leur conscience, et les doctrines de leur religion. Ils sont tous disposés à entretenir la paix et l'harmonie avec tous leurs compatriotes. Ils comprennent parfaitement que la différence des opinions religieuses ne doit pas intervenir dans les relations sociales entre les hommes. (Applaudissements.) La conduite des protestants d'Irlande fournira, j'en ai l'espoir, un exemple qui ne sera pas perdu pour ceux d'Angleterre. (Bruyants applaudissements.) On menace les catholiques anglais de lois pénales. Tous les hommes de bien déplorement de pareilles mesures, mais si l'espoir de persécution envahissait de nouveau la législation britannique, les catholiques se soumettraient certainement à la loi, jusqu'à ce qu'il plût au Tout-Puissant de changer les cœurs de ceux qui méritent de tels projets. (Bruyants applaudissements.) Quand nos catholiques irlandais, ils supporteraient ces persécutions, comme leurs frères d'Angleterre avec la fermeté et la patience qui conviennent aux enfants du Christ." (Sensation.)

BIBLIOGRAPHIE.

"Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande ; faisant voir comment et évènement a apparu la masse des populations de ces contrées ; et contenant une énumération des Aliboyes, Priarés, Couvents, Séminaires et autres institutions religieuses en Angleterre, dans le Pays de Galles, et en Irlande, qu'à confisquées ou aliénées la 'Réforme' Protestante, ainsi que les Souverains et les Parlements.—Par William Cobbett.—Dans une série de Lettres, adressées à tous les Anglais sensés et justes ; — Lesquelles sont augmentées de trois Lettres

ou Georges emmené par Cassius avait quitté le toit paternel, et depuis ce temps il n'avait plus reparu. Que de tristes journées ! que de nuits plus tristes encore se passèrent dans cette humble cahuce entre le vieillard qui attendait et la jeune fille qui pleurait !

Un soir que tous deux étaient tristes et silencieux, assis près de lâtre où fumaient quelques charbons, le vieillard prononça ces seuls mots qui avaient traversé sa pensée comme un éclair de douleur mortelle :

"S'il était mort !..."

"Oh ! mon père l'aurait répondu la jeune fille, en joignant les mains et en s'agenouillant près du vieillard, quelle affreuse pensée vous est venue !

Le vieux père se tut un instant, puis se penchant vers sa fille il lui prit la tête dans ses mains avec tendresse : "Vois-tu, ma pauvre Marianne, lui dit-il, il est impossible que je reste plus longtemps ainsi, l'inquiétude dévore ma vie ; on a parlé de ces malheureux prisonniers massacrés dans Arles. Le non de mon fils a été prononcé, et c'est un affreux malheur... Mon fils devint assassin ! ! Ah ! j'aimerais mieux qu'il fût mort, que de savoir qu'il est trempé dans ces lâches assassinats ; mon sang frémit à cette pensée, mon cœur se soulève... Malheur ! malheur sur nous, ma fille ! s'il en était ainsi, je fermerais la porte de cette maison maudite, je te prendrais par la main, et je fuirais bien loin... bien loin d'ici !"

Il y eut après ces paroles un cruel silence, le vieillard réfléchissait.

Cet homme qui s'appelle Cassius, dit Marianne avec une énergie de voix et une expression de visage que nul n'aurait pu supposer à cette nature frêle, est le démon de mon frère ! c'est lui qui l'a entraîné d'ici, mon père ; ah ! cet homme !... je le hais !

Ma fille, interrompit tout-à-coup le vieillard, il faut que j'aille à Arles.

Avec moi, mon père ?

Non, ma fille... Georges doit y être... je le verrai ! je le verrai une dernière fois encore ; je veux lui parler... et s'il est sourd à ma voix... s'il persiste à faire cause commune avec ces hommes qui tuent la France et soufflent son vieil honneur ; eh bien... ce ne sera plus mon fils !... il sera mort pour moi ! je ne le reverrai jamais ! et chaque jour de ma vie je le maudirai !... Marianne, donne-moi mon chapeau... mon manteau et mon bâton. Mon père ! dit la jeune fille, je t'en supplie, emmène-moi avec toi ; que ferais-je seule ici ? Oh ! j'ai de la force, du courage ; mon corps a la faiblesse d'une femme, mais mon cœur a l'énergie d'un homme.

Je le sais, Marianne, je sais que ton âme a depuis longtemps le plus grand courage et de la résignation ; mais je veux partir seul.

Je n'ai pas le droit, mon père de résister à vos volontés ; mais ne me laissez pas seule dans cette maison déjà si triste ; je vous en supplie, laissez-moi aller avec vous, que je puisse au moins une dernière fois, si Georges ne doit plus revenir, lui tendre la main et lui parler de notre mère. Voyez-vous, mon père, à côté de l'autorité paternelle, de sa voix

austère, la voix d'une femme, d'une sœur surtout, qui prie et qui aime, peut changer bien des résolutions... Et puis, s'il faut tout vous dire... depuis que ces bandes armées parcourent les environs, je tremble malgré moi... j'ai le pressentiment de quelque malheur terrible.

C'est justement pour cela qu'il faut que cette maison ne soit pas abandonnée, ils la pilleront et y mettront le feu ensuite, surtout, sachant qu'elle est à nous ; car nous sommes, et je m'en glorifie, notés comme suspects. Mais sois tranquille, tu ne seras pas seule ; Mme. Bourdin te tiendra compagnie pendant les deux jours que durera mon absence... Allons, ne sois pas ainsi triste et les yeux baissés, ma pauvre Marianne. Prie Dieu que je rencontre Georges et que je le ramène.

La jeune fille inclina la tête sans mot dire, car elle avait compris qu'il n'était pas possible de changer la résolution de son père.

Telle était la scène qui s'était passée la veille... Voilà pourquoi la pauvre jeune fille était tristement enveloppée dans ses pensées lorsqu'entrèrent le marquis de Savernay et les siens.

Au premier sentiment d'effroi dont elle n'avait pas été maîtresse, succéda un sentiment de profonde et touchante pitié ; elle alla à ses nouveaux hôtes comme l'ange consolateur doit aller à ceux qui souffrent... Il y avait dans son visage une telle expression de joie et de dévouement hospitalier, que le marquis ne put s'empêcher de se retourner vers son fils et de lui dire :

Tu vois Henri qu'il est injuste de désespérer.

Jeanne brisée par la fatigue, épuisée par ses émotions sans cesse renaissantes, était appuyée contre la grande armoire de bois noir. Malgré le costume d'homme qu'elle portait, Marianne avec cet instinct qui n'appartient qu'à une femme, alla tout de suite à elle, comme une jeune fille va à une autre jeune fille.

Comme vous semblez fatiguée, lui dit-elle ; comme vous vous semblez brisée ; tenez, asseyez-vous ici. Et la prenant par la main, elle l'attira vers le vieux fauteuil de cuir qui était le plus beau meuble de cette modeste demeure.

Pendant ce temps, Henri, penché contre la porte qu'il avait fermée, écoutait si quelque bruit du dehors n'annonçait pas la venue de ces hommes si acharnés à leur poursuite.

Madame, dit le marquis en s'adressant à la personne agée, si vous avez dans cette maison quelque endroit ignoré où vous pensiez que les recherches ne puissent nous atteindre, veuillez par grâce nous indiquer cet endroit sans perdre un instant ; on est à notre poursuite ; Dieu veuille que l'on ne nous ait pas vus entrer dans cette maison ; car je sais, Madame, que l'hospitalité est prosaïque et condamnée ; qu'elle donne la mort souvent !

Qu'importe interrompit la jeune fille dont le visage s'était emparé de couleurs subites, c'est Dieu qui vous a envoyés à nous, c'est Dieu qui nous protégera ; je n'ai qu'un grenier à vous offrir ; venez, venez vite.

(A continuer.)

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.
M. HERVEYON & Co., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux. Qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de rançonner à ces mélanges funestes et corrosifs, à ces mixtures destructives des saines et plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons défectueuses jusqu'à leur essence.
Adresse... MM. HERVEYON & Co., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 2. 81—
Montréal, 3 Décembre, 1850.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA MINERVE,

DONT LA PUBLICATION SERA CONTINUÉE.

**PARAIT TOUS LES MOIS PAR LIVRAISON DE 28 A 32 PAGES. GRAND FORMAT, au modique prix de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque SEMESTRE, autrement on exigera 25. 6d. de plus pour les retardataires. Le prix des deux journaux réunis est de \$6 par an. On s'abonne au Bureau du journal, No. 15, rue St. Vincent, où on peut se procurer les numéros de l'ALBUM depuis 1848, et chez les principaux Libraires de la cité. Toutes demandes doivent être adressées franco, à l'Éditeur du journal.
Montréal, le 10 janvier 1851.**

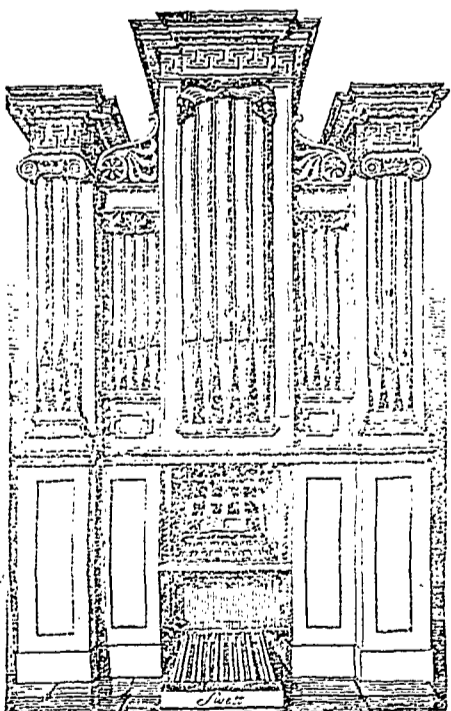
À VENDRE ou ÉCHANGER.
Terrain sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papien, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.
Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.
C. A. BRAULT, N. P.
Montréal, 26 juillet 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général pour l'accueil favorable qu'il leur a fait en recevant et en publiant ce journal. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche.

TELS QUE
Auge Conducteur
Paroissien Romain
Imitation de Jésus-Christ
Chemin de la Croix
Visites au St. Sacrement
Miroir des Ames
Mois de St. Joseph
Images grandes et petites.
Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, ombles, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.
P. CHAPELAIN.
Montréal, 27 décembre 1850.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical ont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quizième positions du Sesquialtra et de la Cornelle. Orgue de Chœur ou Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10.
Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.
Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELOÉONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.
SAMUEL R. WARREN.
Montréal, le 29 novembre 1850.

INSTITUTION

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets, maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.
Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoit au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.
Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.
Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratuite.
Montréal, ce 6 Septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS et CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES et ACCOÛLÈTES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OMBLES, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.
Une grande variété d'ÉTOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc.
Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS.
Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le service SACRIFICIEL DE LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10 par gallon.
J.H. ROY.
Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, prie le Clergé et au public en général pour l'accueil favorable qu'il leur a fait en recevant et en publiant ce journal. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche.

Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JULIETTE.
La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIAEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plus des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:
1ère. Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.
2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.
3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.
4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.
5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.
Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.
Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.
La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.
CONDITIONS PAR AN.
Enseignement et logement. . . £3 0 0
Musique { Piano. . . . £3 0 0
Les autres instruments £1 10 0
Dessin. . . . £0 5 0
Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6
L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.
REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur.
REV. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur.
Montréal, le 17 septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS et CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES et ACCOÛLÈTES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OMBLES, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.
Une grande variété d'ÉTOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc.
Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS.
Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le service SACRIFICIEL DE LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10 par gallon.
J.H. ROY.
Montréal 5 Novembre 1850.

COLLEGE JULIETTE.
La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIAEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plus des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:
1ère. Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.
2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.
3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.
4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.
5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.
Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.
Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.
La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.
CONDITIONS PAR AN.
Enseignement et logement. . . £3 0 0
Musique { Piano. . . . £3 0 0
Les autres instruments £1 10 0
Dessin. . . . £0 5 0
Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6
L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.
REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur.
REV. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur.
Montréal, le 17 septembre 1850.

MANUEL

Sociétés de Tempérance,
DEDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA,
PAR LE REV. M. C. CHINIQUE, PTRE.
Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.
Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.
J.-BTE. ROLLAND.
Montréal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS.
LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:
Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la Vieillesse.
Cicéron sur l'Amitié.
Vie d'Agricole, par Traite.
Prix 6s 3d.
Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
Le volume de Poésie contient:
Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fables d'Œvide.
Prix 5. 6d.
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.
ARMOUR et RAMSAY.

LE GUIDE

L'INSTITUTEUR.
CONTENANT
UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES
DANS LA CIRCUILAIRE DU SURINTENDANT
DE L'ÉDUCATION, ETC.
PAR F. X. VALADE, ECR.
CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.
L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.
Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.
P. GENDRON,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
No. 29, rue St. Gabriel,
Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.
Montréal, le 9 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.
M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (California) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'été de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.
Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.
M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.
St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches-ter et Saint-Jean.
Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. D'EROMIE, Horloger, à 3 portes de l'évêché.
Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIIONS TYPOGRAPHIQUES.
On imprime à cet établissement:
Adresses,
Cartes de visite,
Invitations,
Circulaires,
Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.
S'adresser à l'imprimerie des *Mélanges Religieux*.

M. P. BOIVIN.
Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.
VERTUIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc. etc.
Montréal, 26 mai.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.
MONTRÉAL. . . . MM. E. R. FABRE et Cie., Libraire
TROIS-RIVIÈRES, . . . Val. Guillot, Écr., N. P.
QUÉBEC, . . . L. Gill, Ptre., V.
SHEPPARD, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct.
RIVIÈRE DU LOUP, . . . M. L. Barbeau.
ST. ATHANASSE, . . . M. H. Aubertin.
Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.
IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PÈRES DE LA MESSE, VÈPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.
Prix 7s. 6d. la douzaine.
A vendre chez
Montréal, } E. R. FABRE ET CIE,
2 Avril 1850. } Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.
LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention:
Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;
Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.
Et enfin:
Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.
Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.
E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX
POUR DISTRIBUTION DE PRIX.
LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS
— AUSSI : —
Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.
On prend en paiement des Débentures.
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.
Reduction de prix.
LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles.
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.
Pour MM. du Clergé et autres,
Reçus dernièrement de Paris et à vendre
À LA LIBRAIRIE DE
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.
LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.
C. CATTELLI.
Rue Notre Dame, près de Bonsecours.
Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE,
DEDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA,
PAR LE REV. M. C. CHINIQUE, PTRE.
Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.
Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.
J.-BTE. ROLLAND.
Montréal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.
UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM
AD USUM JUVENUTIS.
LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:
Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la Vieillesse.
Cicéron sur l'Amitié.
Vie d'Agricole, par Traite.
Prix 6s 3d.
Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
Le volume de Poésie contient:
Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fables d'Œvide.
Prix 5. 6d.
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.
ARMOUR et RAMSAY.

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,
OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT JASSISSERAYE.
DEDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.
A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

ATTENTION!!!
LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,<